

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusé : 01 Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absent : NEANT. Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 25/10/2022. Date d'affichage de la convocation : 25/10/2022.

Etaient présents: DUFOUR Guy-Noël, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François,
MEUNIER Xavier, PASINI PHILIPPE, PEYVERGES Christine,
SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

Procurations : DURAND Pierre-Jean à DUFOUR Guy-Noël et CLERC Benjamin à
PEYVERGES Christine.

Quorum : 8 présents, 2 procurations.

Absent(s) excusé(s) : CALVET Sébastien.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande.

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

1. Approbation du Procès-Verbal du 15 septembre 2022.

Aucune remarque n'étant faite, **ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

Le procès-verbal sera donc diffusé aux habitants.

2. Présentation des devis pour la réfection de la toiture de la mairie et de son isolation.

Les constats faits après les orages de juin ont montré que le toit de la mairie était en très mauvais état :

- Le changement de toutes les tuiles est nécessaire pour repartir pour une bonne protection du bâtiment.
- L'isolation des combles est aussi nécessaire. Trois entreprises ont été consultées pour ces travaux.

- Guillaume Delaere : 42 754 € HT
- Esposito : 32 201 € HT
- Dacibat : 19 775 € HT

L'entreprise Dacibat n'a pas donné de chiffrage pour l'isolation.

Ces 3 devis ne sont pas fondés sur les mêmes critères, d'où les différences de prix (diamètre des dalles, gouttières, film protection). Après discussion sur ce dernier point, le Conseil recommande de mettre le film sous toiture.

Au vu de l'état du toit et de son isolation et au vu de ces devis, il s'agit dans un premier temps :

1. de voter en faveur de ces travaux.
2. de choisir l'entreprise la mieux adaptée.

Ce choix étant fait, il y aura lieu d'affiner avec elle les métrages et les options nécessaires, de monter le dossier financier pour lancement au CM du 8 décembre.

Du point de vue du financement, nous pouvons attendre :

- Aide de l'Etat (DETR) : objectif réaliste de 30%,
- Aide du Département : objectif réaliste de 10 %,
- Aide de la Région : objectif non garanti mais à demander de 20 %,
- Reste à charge de 40 à 60 % : environ 20.000 Euros à prendre sur la vente du Presbytère ou emprunt.

Discussion à avoir avec Mr GUIDON, le nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux. Le Conseil est appelé à voter pour approuver les points 1 et 2 ci-dessus. Le lancement du projet sera délibéré lors du Conseil Municipal du 08 décembre 2022.

Point 1 : Décision d'entreprendre les travaux :

Votée à l'unanimité des présents

Point 2 : Choix de l'entreprise Esposito :

**1 abstention
9 voix pour Esposito**

3. Présentation du rapport d'activités et Compte Administratif 2021 de la Communauté des Communes de la Ténarèze (documents joints à la Convocation).

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, rappelle les points importants, tels que les grands projets de la CCT.

Pas de remarques de la part des conseillers présents.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Délibération à prendre concernant la modification des statuts du SIAEP de Condom-Caussens.

Demande d'adhésion de la Commune de GAZAUPOOUY à la compétence optionnelle assainissement collectif.

- Précisions apportées à l'article 7 en matière d'intervention pour le compte des communes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

5. Présentation de l'étude du SDEG sur la réduction de la consommation pour l'éclairage public et délibération à prendre.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Président de Séance, explique la situation : actuellement, l'éclairage public de Blaziert fonctionne toute la nuit, avec une réduction de 50 % entre 23 h et 5 h pour les 14 luminaires LED et 2 spots église non LED.

Compte tenu de la situation actuelle et de l'appel à la sobriété énergétique, 2 scénarios sont possibles pour nous :

- Une réduction à 20 % du niveau entre 21 h et 5 h. Celle-ci nécessite toutefois de changer les drivers des 14 luminaires et de les reprogrammer, occasionnant un coût très élevé de 3 113,05 € après la déduction de la participation du SDEG (30 %).

- A économie égale, l'extinction entre 23 h et 5 h du matin peut être obtenue en central par mise en place d'une horloge (si nécessaire) ; coût forfaitaire environ 300 €. Le changement des 2 spots de l'église amène une économie mais compte tenu de son coût (951 Euros) n'est pas indispensable à court terme par rapport aux autres changements.

Il est évoqué que les habitants du village ont la possibilité de s'équiper de détecteurs de mouvements (idéalement solaires), s'ils souhaitent avoir un éclairage nocturne lors d'éventuelles sorties.

Le détecteur de mouvements de l'escalier de l'école n'est pas concerné par ces mesures et continuera de fonctionner.

Délibération pour une extinction partielle de l'éclairage public entre 23 h et 5 h, à compter du 01/12/2022, sans changement des 2 spots dans un premier temps est approuvée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Un arrêté va être émis à ce sujet.

6. Présentation de la future usine d'eau potable du SIAP

François LAMBERT présente ce projet d'environ 12 millions € qui prévoit la mise en place de l'installation d'ici 2026, avec une répartition des charges, ce qui implique une augmentation du prix de l'eau sur 10 ans.

Cette installation vise particulièrement à une amélioration sensible de la qualité de notre eau potable avec une meilleure élimination des pesticides et autres résidus actuellement présents dans l'eau du robinet.

Dont acte, pas de délibération.

7. Questions diverses et tour de table des conseillers :

- **Fibre Optique :**

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert fait le point de la situation :

Tous les habitants hormis Capuran, Larroque et Rozes (travaux en cours) sont maintenant éligibles et raccordables. Voir carte : <https://www.eligibilite-thd.fr/cartographie/GERS>.

- Mutualisation et choix de l'entreprise pour l'achat groupé pour les tranchées privées.
- La mairie a envoyé les propositions de prix aux 9 habitants.

- Seuls 4 en final sont intéressés.

- L'entreprise Minguant est retenue. Travaux en Mars - devis à finaliser avec les habitants.

- **Descente de gouttière de l'église.**

Lors des précédents travaux, Dacibat a vu que la dalle était bouchée. La section de la descente est aussi trop faible.

Devis Delaere pour intervention et changement de diamètre de la descente : 1 008,60 € H.T.

Délibération à prendre pour ces travaux :

Devis accepté à l'unanimité des conseillers présents.

- Améliorations Salle des Associations : François LAMBERT fait le point de la situation :

. Isolation du plafond en ouate de cellulose : 1 600 € H.T.

. Remplacement de la porte : 1 nouvelle porte est offerte par la famille Peyverges.

. Un plan pour la création d'une terrasse en bois est établi et devra être chiffré.

- Une demande de Lydia Hernandez est transmise via Christine Peyverges sur la numérotation de sa maison. Le Maire précise qu'il lui a répondu récemment et que suivant la Base d'Adresse Locale mise à jour à l'occasion du déploiement de la fibre, sa maison a le numéro 12 ter.

- Certains conseillers font constat de dégâts sur les arbres de l'alignement menant vers Condom, tels que branches arrachées à l'épareuse et grosses racines coupées suite au passage de la sous-soleuse (outil Delta). Ces arbres déjà très fragilisés par les intempéries et la sécheresse, pourraient ne pas survivre et devront être remplacés, d'où des frais supplémentaires pour la commune et autant d'absorption de Co2 en moins. Le Maire répond qu'une démarche va être entamée auprès de tous les exploitants riverains de l'alignement d'arbres pour mettre en place une charte pour protéger ces arbres.

- Présentation par Christine Peyvergès des Services Civiques Ruraux (InSite) consistant en des Projets Jeunes pour une durée déterminée. Voir s'il existe des possibilités pour Blaziert.

- Résumé par Yolande Gaikowski des travaux réalisés lors de la matinée citoyenne du 22 octobre 2022 par 22 bénévoles :

. Création d'un massif en rondins sur le talus au pied de la Halle,

. Ponçage et peinture de la croix Route de Roquepine,

. Ponçage et peinture de la table de la Halle,

. Ponçage et peinture des portes des WC et du local technique,

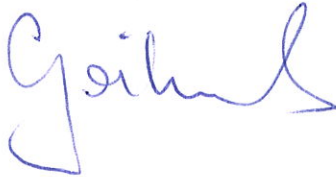
. Nettoyage cimetière en vue de l'enherbement prévu courant Novembre,

. Nettoyage du massif devant la Vierge pour remplacement des rosiers morts par des vivaces résistantes à la sécheresse.

. La participation de Paul Rouve sous forme d'une matinée offerte pour les travaux d'aménagement du RDC de la Mairie.

Séance levée à 22 h 20.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE BLAZERT" around the top and "92 - Gers" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a tree and a building.